

Image not found or type unknown



CJ B2 métier à ordre : architecte

Par **mattr**, le **11/12/2013** à **20:24**

Bonsoir,rrnj'ai subi une arrestation il y a peu de temps..rnj'ai commis un délit : conduite sous l'emprise de l'alcool donc je vais être inscrit au B2.. cela me fait peur..rrnMa question est la suivante :rrnJe suis des études pour devenir architecte (métier a ordre), suite aux peines que j'encoure je voulais savoir pour mon inscription futur à l'ordre des architectes si quand il vont voir que mon casier judiciaire n'est pas vierge.. vais-je être accepté le délit étant l'alcool.. je rappelle qu'il n'y a pas mort d'hommes, ou que je n'ai pas braquer une banque..rrnmerci d'avance pour vos réponses..